

PROGRAMME ONU-REDD+ | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research

ACADEMIE REDD+

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LA
DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

JOURNAL D'APPRENTISSAGE

ÉDITION 1 - AUTOMNE 2015

2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité Education et Formation du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial de l'atténuation des changements climatiques et permettre un renforcement des capacités systématique et ciblé afin de mettre en œuvre REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en termes de capacités identifiés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le but principal de l'Académie REDD+ est d'habiliter des « champions REDD+ » potentiels disposant des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ nationales.

UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies, travaillant dans toutes les régions du monde. Nous habitons les individus, gouvernements et organisations par le biais de connaissances et d'apprentissage à pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux contemporains.

Nos formations ciblent deux groupes de bénéficiaires: les délégués des Nations Unies et autres qui développent les accords internationaux qui établissent les normes, politiques et programmes mondiaux, et les acteurs de changement nationaux clés qui transposent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant,

Bienvenue à l'Académie REDD+, vous offrant un aperçu complet de la planification et la mise en œuvre de REDD+, développée par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux sur REDD+. Ce journal fait partie de l'Académie. Il a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre périple, et couvre tous les sujets principaux liés à la REDD+, de la base jusqu'à des explications détaillées sur l'établissement de niveaux de référence, la surveillance, le partage des bénéfices et l'engagement des parties prenantes.

Les modules présentés dans ce journal vous offriront les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les différents éléments de REDD+. Je vous encourage à appliquer ces connaissances et faire votre part pour faire de la REDD+ un succès national et mondial !

Achim Steiner

Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMENT UTILISER CE JOURNAL



N'hésitez pas à écrire sur le journal, noter vos questions.



Ne lisez pas tout d'un coup.



Complétez les exercices, ils sont amusants...



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Suivez votre progrès sur la page de progression.

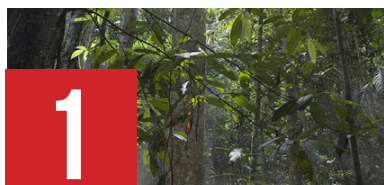


Pour télécharger tous les chapitres du Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+, visiter www.un-redd.org/REDDAcademy

Le Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+ est amélioré de manière continue. Nous encourageons vos retours sur la première édition à

REDD.Academy@unep.org

MODULES D'APPRENTISSAGE



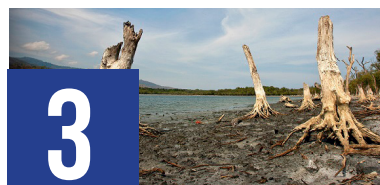
1

FORETS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC



3

MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS



4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION (SN/PA)



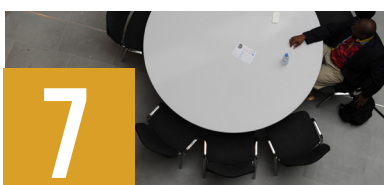
5

SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+



6

NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+



7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+



8

GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC



9

FINANCEMENT DE LA REDD+



10

APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES



11

INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



12

BONNE GOUVERNANCE

2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

CE MODULE PRÉSENTE LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS RELATIFS À REDD+ ET AU PROGRAMME ONU-REDD



CE MODULE APPORTE DES INFORMATIONS SUR :

- Ce qu'est la REDD+ et comment elle est négociée au niveau mondial
- L'importance de la mise en œuvre de REDD+ au niveau national et les défis associés
- Les initiatives internationales pour appuyer la mise en œuvre de REDD+ au niveau national



QUE SAVEZ-VOUS DÉJÀ SUR LE SUJET?

2. COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

INTRODUCTION

Ce module présente les éléments essentiels relatifs à REDD+ et à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), accompagnée par des explications concernant :

DÉFINITION DE LA REDD +

Comme l'a souligné dans le **Module 1 : Forêts, séquestration de carbone et changement climatique**, le secteur forestier présente un potentiel très important pour l'absorption des émissions de gaz à effet de serre (GES). La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+) représentent un effort pour inciter de façon positive les pays en développement à contribuer à l'atténuation du changement climatique par des activités touchant le secteur forestier et l'affectation des terres. Le renforcement du financement consacré à la mise en oeuvre de la REDD+, à travers un appui adéquat et prévisible des pays développés et du secteur privé, apporterait des opportunités d'investissement pour les modes de développement durable à faible émission de carbone.

Les directives de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC sur la REDD+ ont été publiées régulièrement depuis 2007, les plus importantes d'entre elles étant les sept décisions relatives à la REDD+ appelées le Cadre de Varsovie pour la REDD+, adopté lors de la COP19 en novembre 2013. Avec ces décisions, qui viennent s'ajouter à celles prises précédemment par la COP, la CCNUCC a maintenant établi le processus pour que les pays en développement perçoivent des paiements axés sur les résultats des actions REDD+, qui peuvent être considérées comme le « manuel réglementaire de la REDD+ »¹.

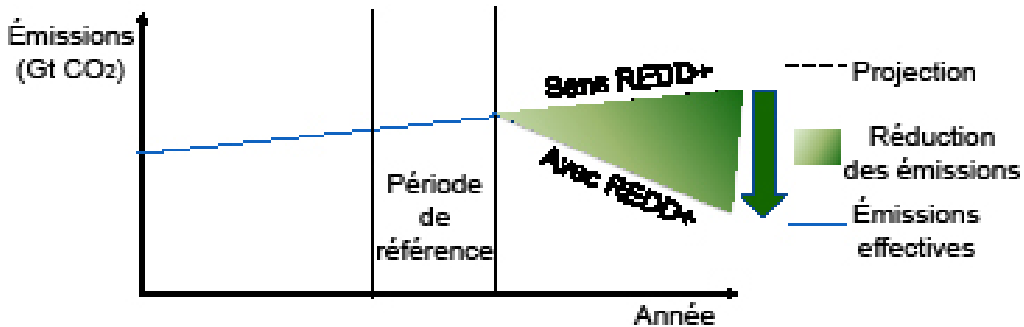
Avant 2007, le concept englobait seulement la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (d'où l'acronyme REDD), mais depuis plusieurs autres éléments se sont ajoutés (représentés par le signe +). Ces éléments supplémentaires sont (voir le paragraphe 70 des Accords de Cancún) :

- La conservation des stocks de carbone forestiers ;
- La gestion durable des forêts ;
- Le renforcement des stocks de carbone forestiers.

Comme le montre le graphique simplifié de la figure 2.1, le principe de REDD+ est qu'à travers des pratiques de gestion plus durable des forêts, il est possible à la fois de :

¹ Bien que l'expression « manuel réglementaire de la REDD+ » soit largement utilisée en référence à l'ensemble des décisions concernant la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC, et bien qu'il y ait un accord commun avec le Programme ONU-REDD pour l'utiliser, il est important de noter que les décisions REDD+ prises au titre de la CCNUCC bénéficient d'une certaine marge d'interprétation et de flexibilité.

- a) Réduire les émissions de GES générées par le secteur forestier ; et
- b) Renforcer la capacité du secteur forestier à agir comme un puits de carbone, en stockant et en renforçant le carbone dans les cinq réservoirs de carbone (à savoir la biomasse aérienne, la biomasse souterraine, le carbone organique du sol, la litière et le bois mort).



Zone ombrée en vert illustre la réduction des émissions par des actions REDD+

■ Figure 2.1 REDD+ ET LES ÉMISSIONS DE GES - Source : Programme ONU-REDD



EXERCICE 3

REMP LISSEZ LES BLANCS EN UTILISANT LES MOTS SUIVANTS

REDD+ est un effort visant à créer une valeur _____ pour le carbone stocké dans les forêts, en incitant de manière positive les _____ à _____ issues des terres forestières et à investir dans des voies _____ avec le soutien adéquat et prévisible des pays développés.



ÉMERGENCE DE LA REDD+ AU NIVEAU MONDIAL

La reconnaissance de la valeur économique, sociale et environnementale des forêts soulève de nombreuses questions.

- Comment est-elle mise en œuvre et quels sont les alternatives économiques pour la financer ?
- Quels mécanismes doivent être mis en place afin de fournir des mesures incitatives et canaliser les fonds ?
- Qui doit payer ?

LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

Au niveau international, ces questions ont été discutées et négociées (et le sont toujours) au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La CCNUCC a été adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992 ; elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994. En avril 2015, la CCNUCC comptait 196 pays membres, aussi appelés Parties. Chaque année, les Parties se rassemblent afin de poursuivre les négociations sur les questions liées au climat lors de réunions appelées les Conférences des Parties (COP). Les décisions des COP sont identifiées de la manière suivante : « n° de la décision /CP. n° de la COP ». Par exemple, la décision 1/CP.16 est la première décision prise lors de la COP16.

L'objectif de la Convention est de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute perturbation anthropique dangereuse au système climatique. C'est grâce à la CCNUCC que le Protocole de Kyoto, une extension importante de la Convention, a été adopté lors de la 3e COP de la CCNUCC à Kyoto, au Japon, en décembre 1997. Entre autres mesures, les pays industrialisés (aussi appelés « pays inscrits à l'annexe 1 ») ont l'obligation de réduire ou de limiter leurs émissions dans certains secteurs, comme le secteur de l'affectation des terres ou le secteur forestier.

LES FORÊTS ET LA CCNUCC

La question des émissions de carbone issues liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement a commencé à susciter l'attention au milieu des années 2000. La déforestation des zones tropicales était cependant largement exclu du champ d'application du Mécanisme de Développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto, qui alloue des unités certifiées de réduction d'émissions qui peuvent être vendues dans le cadre du système de droits d'émission négociables.

Au cours de la période 2005-2010, l'idée d'établir un mécanisme mondial afin de réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement a émergé et s'est imposée lors des délibérations dans le cadre de la CCNUCC.

A la COP11 en 2005, les gouvernements du Costa Rica et de la Papouasie Nouvelle-Guinée ont soumis une proposition d'inclure l'effort de réduction des émissions provenant de la déforestation (RED) à l'ordre du jour des négociations sur le climat. Des définitions concernant un certain nombre de termes importants ont également été approuvées (voir

l'encadré 2.2). Deux ans plus tard, dans le cadre du Plan d'action de Bali, la COP 13 de la CCNUCC a officiellement lancé des négociations visant à fournir des mesures incitatives et à définir des approches politiques afférentes à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le soutien à la conservation et à la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+).

A la suite d'une série de négociations, la CCNUCC a adopté de nombreuses décisions qui ont fourni la structure d'un mécanisme mondial REDD+. Un grand nombre de pays ont confirmé leur soutien et se sont engagés à verser des fonds pour l'établissement d'un tel mécanisme dans le cadre de l'Accord de Copenhague en 2009.

Dans le cadre des Accords de Cancún en 2010, de la plateforme de Durban pour une action renforcée en 2011, de la Conférence sur les changements climatiques de Doha en 2012 et du Cadre de Varsovie pour la REDD+ en 2013, la COP de la CCNUCC a établi les règles et fourni les orientations méthodologiques pour le lancement final de REDD+. Les orientations méthodologiques relatives à la REDD+ ont été conclues en juin 2015, en convenant de communiquer trois décisions supplémentaires à la COP, afin qu'elles soient examinées à Paris en décembre 2015.

La décision 1/CP.16 prise lors de la COP 16 à Cancún requiert des pays membres de mettre en place des activités préparatoires à la mise en œuvre de la REDD+ afin d'accéder à des paiements/financement axés sur les résultats. Chaque activité est discuté de façon détaillée dans son propre module :

BOISEMENT

« ... la conversion par l'action humaine de terres non forestières en terres forestières sur des terrains qui n'avaient pas porté de forêts pendant au moins 50 ans, par la plantation, l'ensemencement et/ou la promotion par l'homme de l'ensemencement naturel ».

REBOISEMENT

« ... la conversion directe par l'action humaine de terres non forestières en des terres forestières par la plantation, l'ensemencement et/ou la promotion par l'homme de l'ensemencement naturel, sur des terres qui étaient forestières, mais qui ont été converties en terres non forestières ».

DÉFORESTATION

« ...la conversion directe par l'action humaine de terres forestières en terres non forestières ».

■ Encadré 2.2 : DÉFINITIONS ISSUES DE COP 11

- Stratégie nationale (SN) ou plan d'action (PA) (**Module 4**) ;
- Système national de Surveillance des forêts (SNSF) (**Module 5** : incluant la mesure, la notification et la vérification (MNV)) ;
- Système nationale d'information sur les garanties (SIG) (**Module 8**) ;
- Niveaux d'émission de référence pour les forêts (NERF) et/ou Niveaux de référence pour les forêts (NRF) (**Module 6**).

La figure 2.3 présente les quatre activités correspondant aux principales décisions de la COP.

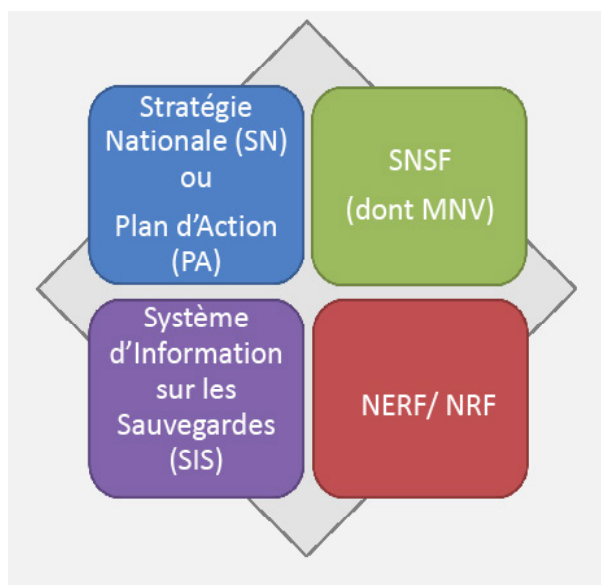
DÉFIS LIÉS À L'INTÉGRATION DES FORÊTS ET À L'AFFECTATION DES TERRES DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Plusieurs défis se sont posés à propos de l'intégration des forêts dans les négociations internationales sur le climat.

POINT DE RÉFLEXION



La REDD+ a-t-elle été traitée comme une question de politique nationale dans votre pays ?
A quel moment ? Quels ont été les résultats ?



■ Figure 2.3 Activités préparatoires à la mise en œuvre de la REDD+ décidées à la COP16
- Source : Programme ONU-REDD

Défis historiques

En principe, les politiques et mesures (discutées de manière approfondie dans le **Module 7 : Politiques et Mesures**) établies à stabiliser la hausse de la température mondiale doivent être établies de manière à stabiliser la contribution historique des pays individuels aux niveaux actuels d'émissions de GES, ainsi que les capacités de chaque pays à adopter des mesures d'atténuation.

En réponse, l'accord initial de la CCNUCC a reconnu le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Par conséquent, les pays développés doivent « prendre la tête de la lutte contre le changement climatique et les effets négatifs qu'il engendre », puisque ce sont eux qui ont contribué le plus à l'accumulation de GES dans l'atmosphère.

Défis liés à la juridiction

Certaines personnes ont perçu la REDD+ comme étant un moyen d'imposer des règles internationales et d'évaluer la pertinence des politiques et mesures adoptées par les pays. Ceci soulève un certain nombre de questions politiques litigieuses dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne la souveraineté, le bien-être économique et les conséquences sur les conditions de vie locales.

Défis liés à la pertinence

La réduction et le contrôle des émissions basés sur les activités relatives à la foresterie et à l'affectation des terres ont également été critiqués en raison de leur faible capacité à enrayer la dépendance mondiale d'une économie basée sur les carburants fossiles. Ceci a parfois été perçu comme un frein ou un obstacle à des mesures importantes d'atténuation, particulièrement dans les pays développés.

ACTIVITÉS REDD+

Dans le cadre de la CCNUCC, la REDD+ comprend la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, le renforcement des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et la conservation des stocks de carbone forestiers. Ces cinq activités couvrent trois principes différents liés à l'atténuation du changement climatique : la réduction des émissions ; le renforcement du taux de séquestration ; le maintien des réservoirs de carbone forestiers existants. Ces cinq activités sont décrites plus en détail ci-dessous :

1. Réduction des émissions liées à la déforestation

La plupart des définitions caractérisent la déforestation comme la conversion définitive, ou à long terme, de terres forestières en terres non forestières. Au titre de la décision 16/CMP.1, la CCNUCC définit la déforestation comme : « ...la conversion directe par l'action humaine de terres forestières en terres non forestières ». En réalité, cette définition signifie que la couverture de la canopée a été réduite à un niveau qui est inférieur du seuil spécifié par la définition de la forêt. Par conséquent, la réduction des émissions résultant de la déforestation correspond au ralentissement ou au renversement de la conversion par l'action humaine et à l'augmentation de la couverture de la canopée.

2. Réduction des émissions liées à la dégradation des forêts

Une perte directe des stocks de carbone forestiers attribuée à la perturbation anthropique, mais qui n'est pas considérée comme déforestation. Les seuils de perte de carbone et de la zone minimale affectée doivent être spécifiés afin de valider cette définition. Du point de vue des modifications de stocks de carbone, la dégradation représente une baisse des stocks directement imputable à une cause anthropique, alors que la couverture de la canopée reste au-dessus du seuil de définition de la forêt, et il n'y a aucun changement de l'affectation des terres. Par conséquent, la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts correspond au ralentissement ou au renversement des réductions de stocks de carbone imputables à l'homme.

3. Conservation des stocks de carbone forestiers

La conservation des forêts, de leurs puits de carbone et de leurs réservoirs, ainsi que leur capacité à séquestrer et stocker le carbone. La conservation est généralement considérée comme une activité neutre en carbone puisqu'elle préserve un statu quo, et on peut par conséquent estimer qu'elle maintient un stock de carbone de façon active.

4. Gestion durable des forêts

La gestion des zones forestières affectées à la production de bois de manière à équilibrer réellement les objectifs sociaux, économiques et écologiques, et à maintenir ou améliorer les réservoirs de carbone. Une définition restreinte de la gestion durable des forêts renvoie au taux de prélèvement du matériel ligneux en rapport avec le taux d'accroissement.

5. Renforcement des stocks de carbone forestiers

La création ou le renforcement des puits de carbone et réservoirs, ainsi que leur capacité à séquestrer et stocker le carbone. Ceci comprend les activités de gestion des forêts telles que la restauration des forêts dégradées existantes, et la hausse de la couverture forestière grâce au boisement et au reboisement sur des terres qui n'étaient auparavant pas classées comme étant des forêts.

POINT DE RÉFLEXION



Pourquoi pensez-vous que la troisième activité, la conservation des stocks forestiers, n'avait pas été envisagée avant le sommet de Cancún ?

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS REDD+ AU NIVEAU NATIONAL

Bien que les négociations relatives à la REDD+ soient conduites au niveau mondial, la portée d'application des activités à mettre en œuvre sera national, quoiqu'elles puissent être sous-nationales à titre provisoire. Voici une brève explication de Josep Garí du Programme ONU-REDD sur le sujet :

« Afin d'être efficace et pérenne, la REDD+ a initialement été conçue comme un mécanisme à l'échelle nationale, avec des politiques ancrées au niveau national, des mesures de mise en œuvre nationale et des investissements transformateurs publics/privés. L'on s'attendait à ce que cette échelle nationale favorise, encourage et démontre un développement durable avec une performance d'envergure sociale et environnementale. L'échelle nationale du mécanisme REDD+ n'est donc pas arbitraire - elle jette les bases nécessaires à l'intégration, l'impact et la pérennité.

Inversement, les projets locaux REDD+ demeurent un moyen tangible d'expérimenter les innovations et de parvenir à des résultats concrets. En fait, des projets REDD+ d'importance et de conception variables sont en cours dans plusieurs pays comme la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Indonésie, le Kenya et la Tanzanie.

La phase d'investissement de la REDD+ accepte également des projets pilotes – en tant qu'interventions délimitées géographiquement – bien que la philosophie sous-jacente est que la REDD+ délivre des résultats au niveau national, et conforme aux objectifs et aux critères de la CCNUCC ».

ONU REDD / Josep Garí, « Projets pilotes contre politique nationale sur l'échiquier REDD+ ² ».

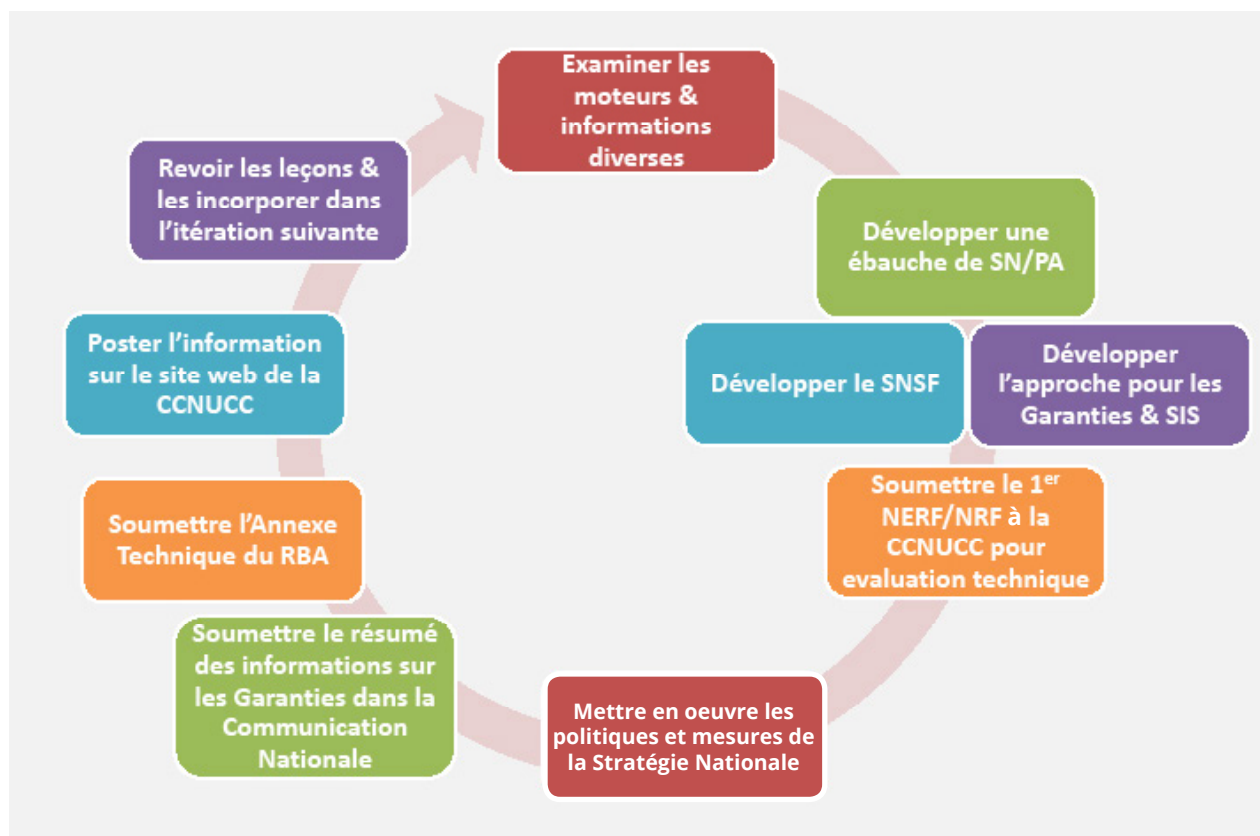
Considérant la complexité technique et procédurale inhérente à la mise en œuvre des activités REDD+, les Parties ont convenu que celle-ci devrait se faire en trois étapes : Préparation, mise en œuvre et actions axées sur les résultats. La figure 2.4 donne de plus amples détails sur chaque étape du processus.

Lors des négociations de la CCNUCC, les pays ont collectivement convenu de l'importance d'avoir une approche répétitive, flexible et d'apprentissage par la pratique de la mise en œuvre de REDD+. Cependant, par rapport à la réalité, le cadre de travail théorique proposé dans la figure 2.4 est un peu trop simplifié, et il est maintenant convenu que les trois étapes peuvent se chevaucher et s'entremêler. Le processus peut être découpé en plusieurs étapes qui se chevauchent, comme indiqué à la figure 2.5.



■ Figure 2.4 UNE APPROCHE PAR ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE REDD+
- Source : Programme ONU-REDD

2 <https://unredd.wordpress.com/2013/07/31/pilot-projects-versus-national-policy-in-the-redd-arena/>



■ Figure 2.5 LE PROCESSUS ITÉRATIF DE MISE EN ŒUVRE DE REDD+
- Source : Programme ONU-REDD

Les modules suivants présentent la plupart des éléments figurant sur ce diagramme de manière approfondie:

- Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts (DFDD)
- Module 4 : Stratégies nationales et plans d'action (SN/PA)
- Module 5 : Systèmes nationaux de suivi forestier (SNSF)
- Module 6 : Niveaux d'émission de référence des forêts et niveaux de référence des forêts (NERF/NRF)
- Module 7 : Politiques et mesures (PAM)
- Module 8 : Garanties

POINT DE RÉFLEXION



Comment votre pays interprétera-t-il la « flexibilité de la mise en œuvre » ?

AVANTAGES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS REDD+ AU NIVEAU NATIONAL

L'ingratement des activités REDD+ au niveau national peut présenter plusieurs avantages outre l'atténuation des émissions mondiales de GES :

- Soutien à la conception et à la mise en œuvre des politiques et mesures dans les secteurs, comme la secteur forestière, qui ont un impact sur les efforts de la REDD+ ;
- Paiements par tonne d'émissions de carbone réduites ou éliminées ;
- Reconnaissance internationale des résultats d'atténuation ;
- Bénéfices multiples : maintien de la biodiversité, réduction de la pauvreté, promotion d'une économie verte qui intègre plusieurs secteurs (par ex. la foresterie, l'agriculture, l'énergie, la finance).

DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS REDD+ AU NIVEAU NATIONAL

Un certain nombre de contraintes techniques ont réduit la capacité des pays en développement à lutter contre la déforestation:

- **Pérennité** : comment s'assurer que les réductions des émissions résultant de la déforestation ne soient pas finalement annulées par des activités ultérieures ;
- **Déplacement** : comment s'assurer que les actions ne soient pas par ailleurs neutralisées par une hausse des activités de déforestation dans d'autres endroits ;
- **Finance** : garantir des sources importantes de financement et un engagement adéquat du secteur privé ;
- **Conflits d'intérêts** : de puissants intérêts politiques et économiques peuvent favoriser la poursuite de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- **Dispositifs institutionnels** : la mise en œuvre doit être coordonnée par différents niveaux et agences du gouvernement - par ex. les ministères de l'Environnement et des Forêts doivent réussir à coordonner leurs actions avec les ministères des Finances et de la Planification ;
- **Partage des bénéfices** : si les bénéfices doivent être distribués, l'efficacité, l'efficience et l'équité doivent être prises en compte ; la précarité des droits et des garanties doit être abordée honnêtement ; des institutions transparentes doivent être mises en place ; et
- **Complexité technique** : mesurer les émissions liées à la foresterie et établir des niveaux de référence peuvent constituer un défi technique.

La communauté internationale a pris conscience de tels défis, et a voulu offrir des conseils pour gérer les questions qui se posent. Une des réponses apportées a été de définir des garanties qui sont détaillées plus bas dans le **Module 8 : Garanties**. De plus, des initiatives multilatérales ont été mises en place afin d'aider les pays à relever ces défis.

INITIATIVES REDD+ MULTILATÉRALES

Plusieurs initiatives multilatérales appuient les pays dans leur préparation à la REDD+ et dans la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+. La section qui suit décrit certaines d'entre elles, spécifiquement :

- Le Programme ONU-REDD
- Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier
- Le Programme d'investissement pour la forêt
- D'autres initiatives

PROGRAMME ONU-REDD (WWW.UN-REDD.ORG)

Le **Programme ONU-REDD** a été lancé en 2008 et s'appuie sur le rôle fédérateur et l'expertise technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture (FAO).

Le programme offre à la fois une aide directe nationale (DNS) et un appui aux actions nationales (SNA).

Exemples d'aide directe nationale

- Soutien complet à la préparation à la REDD+ par le biais de programmes nationaux, offerts à des pays partenaires sélectionnés pour articuler une approche nationale à la mise en œuvre de la REDD+ ;
- Soutien ciblé et conseils techniques auprès de tous les pays partenaires sur des questions telles que les garanties, le partage des bénéfices, le MNV, la gouvernance, etc. ;
- Fort accent sur l'appropriation des initiatives par le pays et soutien à de vastes processus de consultation des parties prenantes, incluant les peuples autochtones et la société civile.

Exemples d'appui aux actions nationales

- Développement d'outils, de méthodologies et de directives ;
- Partage du savoir et collaboration Sud-Sud ;
- Actions de sensibilisation à REDD+ et appui du programme aux niveaux national et international ;
- Services de secrétariat.

La figure 2.6 présente les 60 pays qui étaient partenaires du Programme ONU-REDD en mai 2015.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT ([HTTPS://WWW.FORESTCARBONPARTNERSHIP.ORG/](https://www.forestcarbonpartnership.org/))

Le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) soutient les efforts des pays en développement visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et à promouvoir une gestion durable des forêts ainsi qu'un renforcement des stocks de carbone forestiers. Le FIP est actif dans les huit pays pilotes suivants : le Brésil, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Ghana, l'Indonésie, la République démocratique populaire du Laos, le Mexique et le Pérou.

Le FIP renforce l'importance du programme REDD+ en établissant des liens entre des initiatives d'atténuation et d'adaptation pertinentes, et en offrant des motivations supplémentaires pour un engagement et un dialogue approfondis sur la question entre plusieurs groupes de parties prenantes. Acheminé par les banques multilatérales de développement sous la forme de bourses et de crédits à un taux quasi nul, le financement du FIP vise principalement à :

- Promouvoir les efforts d'atténuation liés aux forêts, entre autres la protection des services écosystémiques des forêts
- Offrir un soutien en dehors du secteur forestier afin de soulager la pression sur les forêts
- Aider les pays à renforcer leur capacité institutionnelle, la gouvernance des forêts et leurs connaissances relatives aux forêts
- Intégrer les considérations liées à la résistance aux changements climatiques et contribuer à la conservation de la biodiversité, à la protection des peuples autochtones et des communautés locales, et à la réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales

Afin d'élargir sa portée au-delà des plans d'investissement nationaux et d'encourager une participation accrue du secteur privé, les fonds sont également attribués sur une base concurrentielle pour des projets du secteur privé dans les pays pilotes. En 2013, un appel à proposition a mené quatre projets pour un financement total de 31,3 millions de dollars américains au Brésil, au Ghana et au Mexique.

AUTRES INITIATIVES REDD+

- FLEGT de l'Union européenne (<http://www.euflegt.efi.int/home/>) et infrastructures REDD+ (<http://www.euredd.efi.int/>) ;
- Programme REDD Early Movers (REM) en Allemagne (<http://theredddesk.org/markets-standards/germanys-redd-early-movers-programme>) ;
- Projet carbone forestier, marchés et collectivité (FCMC) de l'USAID (<http://rmportal.net/library/content/fcmc>).

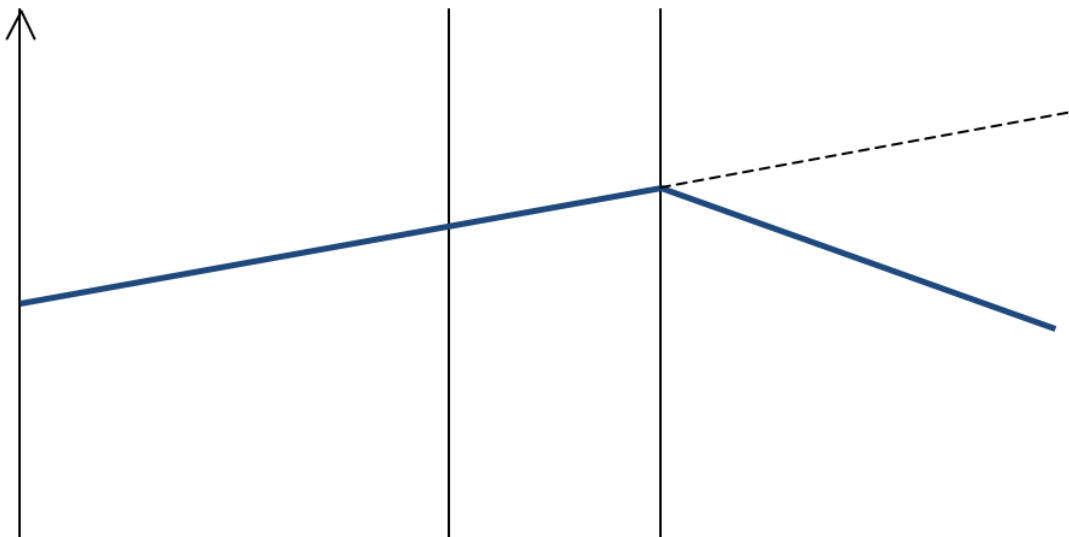


EXERCICE 4

Étudiez le graphique ci-dessous et légendez-le correctement en utilisant les termes suivants :

- Émissions
- Période de référence
- Année
- Projection
- Sans REDD+
- Avec REDD+
- Émissions effectives

- Que représente le triangle ?
- Décrivez ce que montre le graphique.





POINTS IMPORTANTS DE CE CHAPITRE

- La REDD+ est une initiative innovante qui vise à faire pencher la balance économique en faveur d'une gestion durable des forêts ;
- Dans le cadre de la CCNUCC, la REDD+ comprend de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, le renforcement des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et la conservation des stocks de carbone forestiers ;
- Lors des négociations de la CCNUCC, les pays ont collectivement convenu de l'importance d'avoir une approche de la mise en œuvre de la REDD+ qui est à la fois itérative, flexible et fondée sur l'apprentissage par la pratique ;
- Plusieurs initiatives multilatérales appuient les pays se préparant à REDD+ et commençant à mettre en œuvre les politiques et mesures REDD+.



QUELLES QUESTIONS AVEZ-VOUS CONCERNANT CE SUJET ?



REMARQUES

LISTE DE RÉFÉRENCES — MODULE D'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

- N-REDD (2013) Pilot Projects versus National Policy in the REDD Arena. The UNREDD Programme Blog. 31 July 2013. Web. 4 June 2015. Available at: <https://unredd.wordpress.com/2013/07/31/pilot-projects-versus-national-policy-in-the-redd-arena/>

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans permission spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en citer la source.

Le PNUE souhaiterait recevoir une copie de toute publication qui utilise la présente publication comme source. La présente publication ne peut être revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans la permission préalable écrite de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de même que la mention de noms ou processus commerciaux ne constitue en rien une approbation.

CRÉDITS PHOTO

COUVERTURE/ARRIÈRE

FAO

CHAPITRE 1 - FORÊTS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN Photo/Eskinder Debebe

CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 3 - MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

shutterstock_228722404

CHAPITRE 5 - SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+

UN Photo/Eva Fendiaspara

CHAPITRE 6 - NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

UN Photo/Kibae Park

CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+

shutterstock_124793161

CHAPITRE 10 - APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES

UN Photo/Prasetyo Nurramdhan

CHAPITRE 11 - INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

UN Photo/Jean-Marc Ferré

CHAPITRE 12 - BONNE GOUVERNANCE

shutterstock_121685194

PROGRAMME | ONU-REDD+ | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research